

C E S A M (Compagnie d'Éditions Scolaires et d'Apprentissage Multimedia)

Société anonyme au capital de 371.588,70 euros
Siège social : 12 rue de la Montagne Sainte Geneviève 75005 PARIS

Numéro d'identification : 413 511 700 R.C.S. PARIS
Numéro de gestion : 2000 B 12353

TEXTE DES RESOLUTIONS QUI SERONT PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2013

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, donne acte au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de l'exécution des prescriptions desdits articles.

Elle donne son entière approbation, ratifie, accepte et prend en charge les opérations effectuées.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport général du commissaire aux comptes et des documents prescrits par la loi, approuve les comptes annuels de l'exercice écoulé, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve, dans toutes leurs parties, les rapports qui lui ont été présentés et donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que les comptes consolidés au 31 décembre 2012, le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés et le rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe lui ont été présentés.

Elle approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2012,

soit	1 161 249.42 €
sera affecté aux réserves légales pour	25 267.85 €
sera reporté à nouveau pour	1 135 981.57 €

Le report à nouveau débiteur anciennement de 864.155,87 € deviendra créateur de 271 825.70 €.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'aucune somme n'a été versée, à titre de dividende, pour les trois exercices précédents.
